



Rapporteur : M. GUIDONI

48540

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

### Adoption du nouveau Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2023-2028

Le jeudi 28 septembre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h13.

## Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2111-3 et D. 2111-3 ;

## Exposé :

L'adoption d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables constitue une obligation pour les collectivités lorsque le montant annuel des achats est supérieur à 50 millions d'euros hors taxes (seuil établi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Au-delà de la stricte obligation, se doter de ce schéma est une opportunité pour améliorer la commande publique du Département.

Le schéma vise à mettre en œuvre une politique d'achats responsables en déployant un plan d'actions et des objectifs en matière de responsabilité sociale, écologique et économique des achats. Il s'accompagne d'une méthode de pilotage et d'un suivi régulier.

Dès 2018, le Département s'est doté de son premier schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables ; c'est donc dans cette continuité et avec un engagement encore plus soutenu que le Département a souhaité poursuivre le travail d'un second schéma sur la période 2023-2028.

Afin de mener à bien ce travail, le Département a souhaité se faire accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans l'achat public.

Ce projet a été construit de manière collaborative avec les élu.es référent.es et associé.es au sein d'un comité de pilotage ainsi que l'ensemble des directions opérationnelles. Il matérialise la contribution de l'achat public à l'atteinte des objectifs définis dans le projet de mandature et s'inscrit pleinement dans les projets liés aux transitions, notamment en lien avec le plan de transition bas carbone et le plan d'action du numérique responsable.

C'est ainsi que le schéma, joint en annexe, se structure autour de 3 axes majeurs et 20 objectifs, tous déclinés en actions et/ou via des indicateurs quantitatifs.

**Le premier axe consiste à développer une approche durable dans les achats** avec la mise en place d'un processus achat. Il s'agira de privilégier l'anticipation des besoins pour mettre en place de vraies stratégies d'achat responsables, via une programmation pluriannuelle des achats responsables et un pilotage renforcé.

Afin d'accompagner les agents au mieux dans ce changement de pratique, des formations et actions de sensibilisation seront menées et des outils opérationnels vont être déployés comme un référentiel de critères environnementaux. Enfin, des démarches en faveur des relations fournisseurs seront entreprises : information des entreprises sur les opportunités, sur les volets environnementaux et sociaux dans les achats du Département, déploiement du recours au sourcing, actions en lien avec les organisations professionnelles, bilans de fin de marché.

**Le second axe est tourné vers le développement des considérations sociales** dans les marchés en actionnant de manière plus ambitieuse l'ensemble des leviers en faveur de l'inclusion. Il s'agira notamment de systématiser l'examen de la possibilité d'inclure des clauses d'insertion sociale dans l'ensemble des marchés publics du Département, afin d'augmenter leur volume et d'élargir le périmètre d'intervention des clauses sociales, de renforcer le recours aux marchés réservés (entreprise de l'économie sociale et solidaire, entreprise d'insertion par l'activité économique ou le handicap) et de promouvoir les actions en faveur de l'égalité femme/homme.

**Le troisième axe porte sur la transition écologique et environnementale** avec en ligne de mire les objectifs du projet de mandature ambitionnant de baisser de 25 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2028 et de 50 % d'ici 2035, afin d'arriver à la neutralité carbone d'ici 2050. L'impact carbone des achats comme leur coût complet seront mieux pris en compte, ainsi que l'impact environnemental des travaux. Un critère environnemental obligatoire sera instauré. Les modalités mises en œuvre participeront à développer les démarches autour du réemploi et de la réparabilité, à prendre en compte le cycle de vie des achats, à viser plus de sobriété et à

promouvoir les filières de proximité. Des actions sont également prévues en interne en faveur du numérique responsable, des déplacements doux et en faveur de l'approvisionnement bio et de proximité pour les achats alimentaires.

Ce nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables sera piloté par un comité achat stratégique, qui se réunira annuellement et qui, au vu du bilan de l'année écoulée, décidera des orientations sur l'année à venir, établira les marchés qui feront l'objet d'un suivi approfondi par le comité de revue des achats et enfin viendra, le cas échéant, interroger les indicateurs et/ou les cibles.

La réalisation de ce schéma fera par ailleurs l'objet d'un suivi par un comité de pilotage, composé des membres de la commission d'appel d'offres et des membres du comité de pilotage qui a suivi l'élaboration du schéma.

Ce nouveau schéma marque l'ambition de la collectivité, en tant qu'acheteur public, de relever les défis environnementaux, climatiques, sociaux et économiques actuels et à venir.

### Décide :

- d'approuver le nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2023-2028, joint en annexe ;
- d'approuver la gouvernance de suivi de ce schéma à travers un comité de pilotage constitué des membres de la commission d'appels d'offres et des membres du comité ayant suivi son élaboration.

### Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 29 septembre 2023

ID : AD20230204V2

Pour extrait conforme